

# ANNEXE 2

## DISPOSITIONS FINANCIÈRES

### TARIFS 2024 / 2025

#### BARÈME APPLICABLE À COMPTER DU 01.07.2025

Pour non-règlement des sommes dues dans le délai fixé, il sera appliqué une pénalité de retard de 10% par mois, chaque mois commencé étant dû. Liste non exhaustive, des amendes peuvent être appliquées à la discrétion du Directeur.

#### • **ENGAGEMENTS (PAR ÉQUIPE)**

❖ FOOTBALL DES U 11 *	7,10 €
❖ FOOTBALL DES U 13 *	11,20 €
❖ COUPE DES YVELINES	22,00 €
❖ EQUIPE U 6 et U 7 (PAR CLUB)	12,20 €
❖ ÉQUIPES U 8 à U 9 (PAR CLUB)	12,20 €
❖ ÉQUIPES U 15F à 8, U18F à 8, Seniors F à 8	15,20 €

\* Ces montants sont fixés par la Ligue de Paris-Ile de France

#### • **FEUILLES DE MATCH**

❖ EN RETARD : CHAMPIONNAT / COUPES	11,00 €
❖ IRREGULIERE (Absence ou mauvais N° de match)	14,00 €
❖ NON ENVOI (FEUILLE DE MATCH PAPIER)	51,50 €
❖ MANQUE DÉLÉGUÉ (ANC. / C.D.M. / SENIORS D.A.M.)	20,00 €
❖ MANQUE DIRIGEANT RESPONSABLE (JEUNES)	20,00 €
❖ LICENCE(S) MANQUANTE(S) (par licence) (au maximum 8 pour une même équipe)	8,00 €
❖ DE COMPLAISANCE	300,00 €

#### • **COURRIER**

❖ COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH	8,00 €
❖ DEMANDE DÉROGATION CALENDRIER HORS DELAI	18,00 €

#### • **DROITS\***

(Ces montants sont fixés par la Ligue de Paris-Ile de France)

❖ DROIT DE CONFIRMATION	43,50€
-------------------------	--------

De réserves ou de réclamation ou lié à une demande d'évocation District ou Ligue

❖ RÉSERVES OU RECLAMATION OU DEMANDE	
--------------------------------------	--

D'EVOCATION FONDÉE(S) : CLUB FAUTIF ..... 43,50 €

❖ DROIT D'APPEL REGLEMENTAIRE ..... 64,00 €

❖ DROIT D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE ..... 125,00€

*Pour les droits d'appels, les tarifs valent pour les Commissions d'Appel Départementale comme Régionale. Le montant des droits sera porté au débit du compte du club réclamant ou appelant, sauf si le club s'est vu notifier une décision du Bureau du Comité de Direction du District, ou de la Ligue, exigeant, du fait que le compte du club est débiteur, que le droit de confirmation, de réclamation ou d'appel (ou les frais de dossier) soit joint à la confirmation des réserves, à la réclamation ou à l'appel. Dans ce cas, en cas d'absence de droit ou de versement insuffisant, le club a la possibilité de régulariser sa situation dans les 8 jours qui suivent la demande de régularisation faite par l'instance chargée de l'examen des réserves, de la réclamation ou de l'appel. Les frais exposés à l'occasion de la procédure disciplinaire sont mis à la charge du club sanctionné ou du club auquel appartient le licencié sanctionné, et sont portés au débit du compte de ce club.*

• **OUVERTURE DE DOSSIERS DISCIPLINAIRES**

❖ AVERTISSEMENT \* ..... 8,00 €

❖ CARTON BLANC ..... 12,00 €

❖ LICENCIÉ EXCLU \* ..... 30,00 €

❖ ABANDON DE TERRAIN ..... 17,00 €

❖ RAPPEL AUX DEVOIRS DE SA CHARGE ..... 17,00 €

\* Ces montants sont fixés par la Ligue de Paris-Ile de France

• **PARTICIPATION AUX DIVERSES PUBLICATIONS (clubs engagés en District)**

❖ CLUBS DE DEPARTEMENTAL 1 ou Supérieur ..... 160,00 €

❖ CLUBS DE DEPARTEMENTAL 2 ET 3..... 130,00 €

❖ CLUBS DE DEPARTEMENTAL 4 ET 5..... 110,00 €

❖ AUTRES CLUBS S'ENGAGEANT DANS UNE AUTRE COMPETITION..... 90,00 €

• **ABSENCES**

❖ **ABSENCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (la voix)..... 20,00 €**

❖ ABSENCE A LA REUNION DE PREPARATION D'UN EVENEMENT

❖ ORGANISE PAR LE DISTRICT ..... 50,00 €

❖ ABSENCE EXCUSÉE JUSTIFIEE À CONVOCATION D'UNE COMMISSION 15,00 €

❖ ABSENCE NON EXCUSÉE À CONVOCATION D'UNE COMMISSION..... 30,00 €

❖ ABSENCE NON EXCUSÉE OU DESISTEMENT TARDIF À UN STAGE DE FORMATION (-72H)

❖ (FRAIS D'INTENDANCE SANS HÉBERGEMENT)..... 50,00 €

- **TERRAINS**
  - ❖ ABSENCE DE TRAÇAGE DE LA ZONE TECHNIQUE ..... 20,00 €
  - ❖ ABSENCE DE PIQUET(S) DE COIN ..... 5,00 €
  - ❖ PIQUET(S) DE COIN NON RÉGLEMENTAIRE(S) ..... 5,00 €
  - ❖ ABSENCE DE DRAPEAU(X) DE TOUCHE ..... 5,00 €
  - ❖ ABSENCE DE BALLON(S) SUR TERRAIN NEUTRE ..... 15,00 €
  - ❖ FRAIS DE CLASSEMENT D'UN TERRAIN..... 40,00 €
  
- **COMPÉTITIONS / PARTICIPATIONS JOUEURS**
  - ❖ NON-RESPECT PAR LE CLUB RECEVANT DES OBLIGATIONS,  
EN CAS D'ARRETE MUNICIPAL TARDIF ..... 30,00 €
  - ❖ NON-PRODUCTION D'UN RAPPORT DEMANDE ..... 20,00 €
  - ❖ FRAIS DE RECHERCHE POUR CONTESTATION INFONDÉE ..... 5,00 €
  - ❖ EXERCICE DE FONCTIONS OFFICIELLES PAR UNE PERSONNE  
NON LICENCIÉE OU PAR UN LICENCIÉ SUSPENDU ..... 90,00 €
  - ❖ FRAUDE SUR L'IDENTITÉ D'UN JOUEUR (par joueur)..... 300,00 €
  - ❖ INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH DE LICENCIÉ(S)  
SUSPENDU(S) (par licencié)..... 80,00 €
  - ❖ PARTICIPATION IRREGULIERE EN CATÉGORIE INFÉRIEURE..... 90,00 €
  - ❖ INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH DE JOUEUR(S) OU DE DIRIGEANTS :  
NON LICENCIÉ(S) DANS LE CLUB (par joueur ou dirigeant) ..... 100,00 €
  - NON QUALIFIÉ(S) (par joueur)..... 24,00 €
  - ❖ PARTICIPATION IRREGULIERE (par joueur) ..... 25,00 €
  - ❖ JOUEUR REFUSANT UNE SÉLECTION D.Y.F..... 70,00 €
  - ❖ NON-PARTICIPATION AUX ACTIONS TECHNIQUES ..... 38,00 €
  - ❖ UTILISATION, SANS ACCORD ÉCRIT DU CLUB, D'UN JOUEUR POUR UNE  
RENCONTRE AMICALE ORGANISÉE PAR UN AUTRE CLUB ..... 60,00 €
  - ❖ PARTICIPATION IRREGULIERE D'UN JOUEUR À PLUS  
D'UNE RENCONTRE (MINIMUM) ..... 90,00 €
  - ❖ NON RETOUR AUX DATES FIXÉES DES COUPES ET CHALLENGES ..... 300,00 €  
(Ou restitution en mauvais état)
  
- **PLATEAUX**
  - ❖ ABSENCE EXCUSEE AUX PLATEAUX (par équipe) ..... 5,00 €
  - ❖ ABSENCE NON EXCUSEE AUX PLATEAUX (par équipe) ..... 15,00 €
  - ❖ NON-RETOUR FEUILLE DE PLATEAU ..... 20,00 €
  - ❖ REFUS D'ORGANISER UN PLATEAU ..... 35,00 €

## FORFAITS

- **TOUTES CATÉGORIES**

- ❖ DECLARÉ AVANT LE DEBUT DE LA COMPETITION ..... 31,00 €
- ❖ RETARD ..... 20,00 €

- **CHAMPIONNATS SENIORS D.A.M., C.D.M., FUTSAL ET ANCIENS TOUTES DIVISIONS, CRITERIUM DU LUNDI SOIR ET CHAMPIONNATS FEMININS <sup>1</sup>**

- ❖ 1er FORFAIT ..... 31,00 €
- ❖ 2ème FORFAIT ..... 37,50 €
- ❖ 3ème FORFAIT\* ..... 41,50 €
- ❖ + FORFAIT GENERAL ..... 72,00 €

- **CHAMPIONNATS DES JEUNES <sup>2</sup>**

- ❖ 1er FORFAIT ..... 24,00 €
- ❖ 2ème FORFAIT ..... 27,50 €
- ❖ 3ème FORFAIT\* ..... 33,50 €
- ❖ + FORFAIT GENERAL ..... 57,00 €

- **FOOTBALL D'ANIMATION (U 11, U 11 F, U 13 et U 13 F)**

- ❖ 1er FORFAIT ..... 13,00 €
- ❖ 2ème FORFAIT ..... 21,50 €
- ❖ 3ème FORFAIT\* ..... 26,50 €
- ❖ + FORFAIT GENERAL ..... 34,00 €

\*auquel s'ajoute l'amende correspondant au forfait général de cette catégorie.

- **FORFAITS COUPES DES YVELINES TOUTES CATÉGORIES**

- ❖ AU COURS DES TOURS ELIMINATOIRES ..... 36,00 €
- ❖ HUITIEME DE FINALE ..... 46,00 €
- ❖ QUART DE FINALE ..... 71,00 €
- ❖ DEMI-FINALE ..... 151,00 €
- ❖ FINALE ..... 351,00 €

Pour tout forfait non avisé (toutes compétitions et toutes catégories), l'amende est majorée de 11,00 €.

---

<sup>1</sup> Dans les 3 dernières journées de Championnat, matches remis compris, l'amende pour forfait est triplée, mais en Championnats Seniors D.A.M., elle est fixée à :  
• 250 € en Départemental 1 et en Départemental 2,  
• 150 € dans les autres Divisions.

<sup>2</sup> Dans les 3 dernières journées de Championnat, matches remis compris (toutes catégories *de jeunes*), l'amende pour forfait est triplée.

• **FORFAITS COUPES DES YVELINES FUTSAL JEUNES**

*PLATEAU QUALIFICATION*

❖	Avisé .....	100,00 €
❖	Non avisé.....	150,00 €
❖	Forfait en cours de plateau.....	200,00 €

*FINALE*

❖	Avisé .....	150,00 €
❖	Non avisé.....	300,00 €

En cas de forfait, les frais d'arbitrage sont mis à la charge du club dont l'équipe est déclarée forfait.

• **FORFAITS COUPE DES YVELINES FUTSAL SENIORS**

❖	AU COURS DES TOURS ELIMINATOIRES .....	36,00 €
❖	HUITIEME DE FINALE .....	46,00 €
❖	QUART DE FINALE .....	71,00 €
❖	DEMI-FINALE .....	151,00 €
❖	FINALE .....	351,00 €

En cas de forfait, les frais d'arbitrage sont mis à la charge du club dont l'équipe est déclarée forfait.

## INDEMNITES D'ARBITRAGE

▣ Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres et Arbitres-assistants opérant pour le compte du District des Yvelines en football à 11

- Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage ..... 48,50 €
- A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match ..... 31,50 €
  - pour les matches de U 16 & U17 ..... 26,50 €
  - pour les matches de U 14 & U15 ..... 21,50 €

Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres Futsal

- ✓ 1 arbitre désigné
  - Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage ..... 48,50 €
  - A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match\* ..... 16,50 €
- ✓ 2 arbitres désignés
  - Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage, par arbitre ..... 33,00 €
  - A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match\* ..... 11,00 €

Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres du Criterium du Lundi soir

- Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage ..... 48,50 €
- A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match\* ..... 25,50 €

Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres des Criteriums

- Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage ..... 48,50 €
- A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match\* ..... 25,50 €

**\* par rencontre dirigée (durée : 40 minutes)**

Barème des indemnités de déplacement des Arbitres des Plateaux Futsal

- Plateau Futsal Jeunes ..... 79,00 €
- Plateau Futsal Seniors ..... 96,00 €
- Double Plateau sur même lieu et même date ..... 114,00 €

Barème des frais de déplacement des Délégués et Observateurs en Arbitrage

- Frais de déplacement, quel que soit le kilométrage ..... 48,50 €

Retards de paiements

- Retard du paiement en cas de refus d'autorisation de prélèvement ..... 50,00 €
- Rejet de prélèvement automatique ..... 50,00 €
  - + les frais de rejet de prélèvement
- Retard du paiement après rejet prélèvement automatique ..... 50,00€